



# COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2025 DE L'ASSOCIATION ADAMVM

**Adresse du Siège social : Cornies – 30140 Saint-Félix-de-Pallières**

Au 15 mars 2025, ADAMVM a 40 adhérents à jour de leur cotisation pour l'année 2025.

Nombre d'adhérents présents : 26 - Nombre d'adhérents représentés : 9

**Le 15 mars 2025 à 17h**, à Saint-Félix-de-Pallières, les membres de l'association ADAMVM se sont réunis à la salle communale en Assemblée générale ordinaire sur convocation de la présidente datée du 1er mars 2025 par voie de mailing. Les documents suivants ont été joints à la convocation : un bulletin d'adhésion, un pouvoir.

L'assemblée est présidée par Hélène Le Gallic, présidente d'ADAMVM.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de l'assemblée.

- Bilan moral
- Bilan financier - Comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
- Perspectives
- Election du Conseil d'Administration

## **BILAN MORAL**

Par Hélène Le Gallic

En 2024, ADAMVM comptait 76 adhérents.

### **Justice**

Le 18 avril 2024, le Conseil d'Etat met fin à une procédure entre l'Etat et Umicore en rejetant l'appel d'Umicore, Umicore est condamné à traiter les déchets miniers sur différentes zones, la laverie de l'Issart, la Gravouillère, la mine Joseph. Ceci est la conséquence d'une mobilisation citoyenne coordonnée au sein d'ADAMVM.

### **Médias**

Cette décision a généré plusieurs visites de médias nationaux et locaux. ADAMVM a guidé des journalistes de TF1, du journal Le Monde, de RFI, de France 2 et France 3 et d'Objectif Gard.

Les journalistes s'intéressent tant au sujet de l'après-mine que sur les intentions d'ouverture d'exploitations minières sur le sol français.

ADAMVM a participé en novembre 2024 à l'évènement Festisol organisé à Montpellier par l'association Ethique sur l'étiquette.

### **Travaux**

#### Laverie de l'Issard

L'entreprise Séche missionnée par Minéllis, bureau d'études d'Umicore, a effectué les travaux dans

la zone de la laverie de l'Issart de novembre 2024 à fin janvier 2025. a effectué les travaux sur la zone de la laverie de l'Issard en fin d'année 2024 et a terminé début 2025. Après le dégagement du cercle de l'Issart, l'essentiel a porté sur l'enlèvement des résidus de laverie en contrebas de la route.

L'entreprise a évacué 4500 tonnes de terres polluées dans 2 lieux de stockage spécialisés, la décharge industrielle de Bellegarde et un site de stockage de déchets dangereux à côté de Laval. 95% de la totalité sont partis à Laval car le taux de toxicité était trop élevé pour qu'ils soient stockés à Bellegarde.

Le sol a été recouvert sur 30 cm de galets et de tout venant et sur 20 cm de terre végétale. Une plantation prochaine de végétaux est prévue.

L'entreprise a également mis en place un filtre, composé de pierres et de paille, en contrebas de la zone pour limiter la dissémination des métaux lourds dans le Paleyrolles.

### Gravouillère

Les travaux sont prévus pour juillet 2025. Des travaux de confinement et non d'évacuation de déchets.

### La mine Joseph

Le calendrier n'est pas connu encore. Le relief et l'importance des haldes dans cette zone complique la réalisation technique des travaux,

## **CSI**

En août 2024, a eu lieu un CSI pour la Croix de Pallières. On constate une entente entre les services de la sous-préfecture et Umicore qui nous laisse perplexe.

Pendant ce CSI, Umicore a prétexté qu'il ne trouvait la compétence en géotechnique pour étudier les futurs travaux à la mine Joseph. Ils souhaitent aussi attendre de constater les effets des travaux sur la laverie de l'Issard pour se positionner sur le meilleur moyen de traiter cette zone.

Durfort n'était pas à l'ordre du jour du CSI mais nous en avons profité pour l'évoquer.

## **Durfort et Fressac**

Par Béatrice Llinarez

### **18 avril 2024**

Le CA d'ADAMVM suite à la décision de justice et du Conseil d'état du 18 avril 2024 concernant la mine de la Croix de Pallières, a sollicité et rencontré la mairie de Durfort (nous n'avons rencontré que Durfort, Fressac n'avait pas donné suite à notre lettre...).

### **31 mai 2024**

Une rencontre avec les représentants de l'ADAMVM, Hélène le Gallic, Jean Marzelle et Joop Van Helmond, et une habitante de Durfort, Marion Soulairol, et de la mairie de Durfort. ADAMVM a remis tous les rapports précédents celui de Geoderis et a communiqué un courrier reçu de la préfecture en 2016 à la mairie de Durfort.

La mairie de Durfort ne possédait pas d'archives mais avait connaissance de la pollution des jardins. ADAMVM conseille la mairie de Durfort de prendre contact avec la préfecture.

### **Juillet 2024**

Une rencontre entre la sous-préfète, les mairies de Durfort et Fressac aura lieu à laquelle ADAMVM

ne sera pas conviée malgré notre demande.

Durant l'été, ADAMVM sollicite auprès de la sous-préfète la mise en place d'un CSI, lequel sera refusé sous prétexte que les municipalités concernées étaient actives.

### **10 octobre 2024**

La mairie de Durfort organise une réunion publique.

### **22 novembre 2024**

ADAMVM demande une réunion à la mairie de Durfort. La mairie fait appel à un avocat pour la gestion de la relation et de l'étude d'une convention avec Umicore.

ADAMVM prend en charge la lecture du rapport Geoderis ( **Rapport ESE\_rapport31052022**) communiqué lors de la réunion publique et l'adresse à la mairie de Durfort son analyse qui reste sans retour. Des relevés sur place sont effectués afin de circonscrire toutes les zones de travaux miniers.

### **13 février 2025**

Rencontre avec le conseil municipal de Fressac. ADAMVM a fait part de ses expériences passées et a fait le point sur les analyses Géodéris faites sur la grande vernissière. Le maire nous informe que la DREAL leur a conseillé de faire un arrêté contre Umicore. Ils l'ont préparé mais comme ils souhaitent agir avec Durfort, ils sont en attente.

### **21 février 2025**

Le maire de Fressac nous guide sur la Grande Vernissière pour l'emplacement de fines.

### **Mars 2025**

Les panneaux d'information sur les zones polluées ne sont pas mis en place. L'information concernant le dépistage préconisée par l'ARS non plus. La mairie de Durfort ne donne pas suite au dernier courrier d'ADAMVM daté du 15 février.

## **Décès de Joop VAN HELMOND**

Par François Simon

Avant de vous communiquer quelques nouvelles concernant le volet sanitaire de notre lutte, j'ai une pensée pour notre ami Joop Van Helmond qui nous a quitté le 15 Décembre; les obsèques ont eu lieu ici même ,dans cette salle ,en présence de sa famille et de ses amis.

Il était un ancien compagnon de route ADAMVM, un des membres fondateurs de l'Association ; il était notre Secrétaire et avait créé le site ADAMVM, maintenant scrupuleusement à jour toutes les infos qui jalonnent notre lutte et surtout les diffusant auprès des adhérents.

Nous poursuivrons sa tâche du mieux possible en s'inspirant de sa rigueur et de sa générosité.

Encore merci Joop pour tout ce que tu nous as apporté et le travail accompli.

## **Santé**

Par François Simon

-Bref historique :

- 2010 - Création de l'Association des riverains de la mine et en 2012 suite avec ADAMVM
- 2011-2012 - analyses biologiques proposées et réalisées pour quelques volontaires montrant

des taux d'imprégnations pour l'Arsenic, le Cadmium et/ou le Plomb. Visites de médecins de l'ARS sur le site aboutissant à la campagne de dépistage en 2015

- 2017 - audition auprès de Santé Publique France
- 2018-2019 - participation au groupe de travail de la HAS (« Dépistage, suivi et prise en charge des personnes résidant sur des sites pollués ou potentiellement pollués par l'Arsenic »).
- 2020 – parution du rapport sur l'arsenic

2022-2023 - participation également à un second groupe de travail à la HAS sur le Cadmium;

Octobre 2024 - parution du rapport sur le cadmium

l'ARS annonce la possibilité pour les habitants de Durfort de réaliser des analyses biologiques prises en charge par la CPAM en lien avec leur médecin traitant. Malheureusement, la procédure semble complexe (faire une demande auprès de la Mairie qui contacte l'ARS qui contacte le médecin traitant...)

## **A propos du CADMIUM**

### 1- Sources de contamination de l'Environnement

- Production industrielle : métallurgie du Zinc, Cuivre, Plomb (affinage de ces métaux), production de batteries Cd-Ni ( en diminution au profit du Lithium), pigments ( peintures, encres, teintures, émaux ,verre ), alliages/soudures, stabilisants de plastiques(PVC), production de semi-conducteurs et de cellule photoélectriques
- Emploi d'engrais phosphatés comme fertilisants contenant du Cadmium et polluant les sols agricoles par ces amendements

### 2-Sources d'exposition

- Principale source : Alimentaire avec les céréales( surtout riz et blé) et leurs produits dérivés( pain/pâtes/biscuits etc..), les légumes et pommes de terre; chocolat, les abats( foie, rognons), les coquillages, les céphalopodes( poulpes, seiches..), les algues
- Tabagisme: source notable mais moindre que les apports alimentaires

### 3-Indicateur biologique d'exposition

Concentration Urinaire (comme pour l'Arsenic)

### 4- Nombreux effets toxiques

- Osseux (déminéralisation osseuse et augmentation du risque fracturaire)
- Rénaux
- Sur la reproduction(fertilité)
- Sur le développement (effets foetotoxiques et tératogènes)
- Génotoxiques
- Cancérogènes (certains pour les cancers broncho-pulmonaires ; manque de preuves pour les autres cancers suspectés : prostate, sein, rein)
- Affections cardio-vasculaires (IDM, IC,HTA,AVC): Suspicion mais preuves encore insuffisantes

Concernant la situation locale, l'intérêt du dépistage d'une surexposition au Cadmium est fonction

de :

- sa concentration dans les sols( si > 0,5 ou 1mg/kg de matière sèche)
- du mode de vie( ex: consommation de végétaux d'un jardin contaminé..)
- de l'âge du patient
- de la durée de séjour sur une zone polluée

La prise en charge et le suivi médical seront en fonction de tous ces éléments. (avec bien sûr le bilan biologique).

Dans tous les cas on ne rechercherait des effets (cliniques et biologiques complémentaires) que lorsque la Cadmiurie (concentration de Cadmium dans les urines) sera > à 1 microgramme/gramme de créatinine.

## 5- Traitement

La prise en charge thérapeutique repose d'une part sur la réduction de l'exposition et d'autre part sur la recherche et le traitement symptomatique des effets toxiques présentés.

Par ailleurs, contrairement à ce qui existe pour les intoxications chroniques importantes par le Plomb, il n'est pas recommandé d'envisager un traitement chélateur(technique médicale où une substance est administrée visant à former un complexe avec le polluant, favorisant son élimination par voie urinaire);dans le cas du Cadmium, le traitement chélateur s'avère inefficace et peut même aggraver l'atteinte rénale.

## BILAN FINANCIER

Par Fabien Liagre

### Tableau du suivi mensuel de notre comptabilité

| LIBELLES                    | TRESORERIE        |            | PRODUITS    |             |      | CHARGES       |               |              |            |           |         |          |           |
|-----------------------------|-------------------|------------|-------------|-------------|------|---------------|---------------|--------------|------------|-----------|---------|----------|-----------|
|                             | BANQUE            | CAISSE     | cotisations | subventions | dons | Fourn. admin. | Frais postaux | Déplacements | Abonnement | Frais CIC | Avocate | Web      | Assurance |
| <b>SOLDE PRECEDENT</b>      | <b>55,06 €</b>    | <b>- €</b> |             |             |      |               |               |              |            |           |         |          |           |
| Janvier                     | 43,07 €           | - €        | - €         | - €         | - €  | - €           | - €           | - €          | 9,99 €     | 2,00 €    | - €     | - €      | - €       |
| Février                     | 168,82 €          | - €        | 300,00 €    | - €         | - €  | - €           | - €           | - €          | 9,99 €     | 6,90 €    | - €     | 157,36 € | - €       |
| Mars                        | 330,63 €          | - €        | 185,00 €    | - €         | - €  | - €           | - €           | - €          | 9,99 €     | 13,20 €   | - €     | - €      | - €       |
| Avril                       | 657,48 €          | - €        | 440,00 €    | - €         | - €  | - €           | - €           | - €          | 9,99 €     | 3,20 €    | - €     | - €      | 99,96 €   |
| Mai                         | 728,38 €          | - €        | 75,00 €     | - €         | - €  | - €           | - €           | - €          | - €        | 4,10 €    | - €     | - €      | - €       |
| Juin                        | 726,38 €          | - €        | - €         | - €         | - €  | - €           | - €           | - €          | - €        | 2,00 €    | - €     | - €      | - €       |
| Juillet                     | 733,80 €          | - €        | 10,00 €     | - €         | - €  | - €           | - €           | - €          | - €        | 2,58 €    | - €     | - €      | - €       |
| Août                        | 741,22 €          | - €        | 10,00 €     | - €         | - €  | - €           | - €           | - €          | - €        | 2,58 €    | - €     | - €      | - €       |
| Septembre                   | 758,56 €          | - €        | 20,00 €     | - €         | - €  | - €           | - €           | - €          | - €        | 2,66 €    | - €     | - €      | - €       |
| Octobre                     | 756,56 €          | - €        | - €         | - €         | - €  | - €           | - €           | - €          | - €        | 2,00 €    | - €     | - €      | - €       |
| Novembre                    | 614,36 €          | - €        | 125,00 €    | - €         | - €  | 162,00 €      | - €           | - €          | - €        | 2,00 €    | - €     | 103,20 € | - €       |
| Décembre                    | 612,15 €          | - €        | - €         | - €         | - €  | - €           | - €           | - €          | - €        | 2,21 €    | - €     | - €      | - €       |
| <b>SOLDE FIN DE PERIODE</b> | <b>612,15 €</b>   | <b>- €</b> |             |             |      |               |               |              |            |           |         |          |           |
| <b>TOTAUX</b>               |                   |            | 1 165,00 €  | - €         | - €  | 162,00 €      | - €           | - €          | 39,96 €    | 45,43 €   | - €     | 260,56 € | 99,96 €   |
| <b>Total produits</b>       | <b>1 165,00 €</b> |            |             |             |      |               |               |              |            |           |         |          |           |
| <b>Total dépenses</b>       | <b>607,91 €</b>   |            |             |             |      |               |               |              |            |           |         |          |           |
| <b>Résultat exercice</b>    | <b>557,09 €</b>   |            |             |             |      |               |               |              |            |           |         |          |           |

Approuvé par l'Assemblée Générale du 15 mars 2025

### Demande de financement

Auprès de FDVA: demande de 5000€ - En cours d'évaluation.

Fondations : 5 fondations contactées. 1 refus et une en cours d'évaluation.

### Objectif de consolidation de l'association pour :

- Frais éventuels de justice

- Frais d'analyses d'échantillons
- Dépenses de communication (poster, flyer, déplacement...).

Autres mécènes (pas de démarches réalisées pour l'instant)

## **Nos perspectives pour 2025 :**

### Durfort

ADAMVM va continuer ses actions de prospection sur le terrain sur les sites de Durfort et Fressac et rendra compte de ses observations aux acteurs concernés.

Nous maintiendrons notre vigilance sur les actions menées à propos de ces sites, sur les intentions d'Umicore et des mairies notamment.

Il est envisagé une collaboration avec l'école de Fressac pour une intervention pédagogique sur le l'histoire des mines.

### Croix de Pallières

Suivi de la suite des travaux et participation au CSI.

Réflexion à avoir sur le SIS et ses conséquences pour les propriétaires des parcelles.

Prospection sur la zone des Terres rouges.

### Santé

A notre demande, l'ARS et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé envisagent une Formation Médicale pour les professionnels en avril ou juin 2025 sur le diagnostic et la prise en charge des personnes contaminées par le Plomb, l'Arsenic ou le Cadmium.

### Systext

En mai 2025, nous recevons l'association Systext, qui viendra présenter à Anduze son rapport élaboré après 5 années d'études mettant en exergue les problématiques sanitaires et environnementales associées à l'après-mine en France métropolitaine..

## **ELECTION DU CA**

Deux personnes se portent candidates à l'élection du CA, Béatrice Llinarez et Sandy Ott. Jean Marzelle et Patrick Renault ont annoncé précédemment leur démission du CA. Après débat entre les membres, la présidente de séance demande la mise au vote les points conformément à l'ordre du jour. Tous les points ont été adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Signature de la présidente de séance,



Hélène Le Gallic